

202414

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

4.1

Délibération n° : 08/08

Séance Ordinaire du vendredi 12 avril 2024

Président de séance : Monsieur DRIOL François Président du CCAS

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames GRANGE, LOUP, MOINE et MOULARD
Messieurs BOUILHOL, DRIOL et ROBERT

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

Absents excusés : Monsieur France et Madame BRUEL

Quorum : atteint

Date de convocation : le 26 mars 2024

Date d'affichage : le 19 avril 2024

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du CCAS et de procéder à compter du 1 juin 2024 comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20240412-202414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



FILIERE MEDICO SOCIALCadre d'emploi des assistants socio-éducatif

- Création d'un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- Suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif

Cadre d'emploi des agents sociaux

- Création d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe

Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024

<u>Emplois</u>	<u>Nombre</u>
<u>Administratif :</u>	
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint Administratif	1
<u>Médico-Social :</u>	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	2
Agent Social principal de 1 ^{ère} classe	1
<u>Technique :</u>	
Agent de maîtrise	1
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe 18/35 ^{ème}	1
Adjoint Technique	1
Adjoint Technique 18/35 ^{ème}	1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de valider ces modifications et d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer les arrêtés et les contrats afférents aux postes figurant au tableau des effectifs.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 15 avril 2024,

Le Président du CCAS,
François DRIOL


